

AVIS VERSION LONGUE

ACTION COLLECTIVE EN VALEURS MOBILIÈRES  
VALEANT PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL INC.

AVIS D'AUTORISATION ET D'AUDITION POUR APPROBATION DU  
RÈGLEMENT PROPOSÉ

Veillez lire attentivement : un règlement pourrait affecter vos droits.

**CET AVIS est destiné à** certains investisseurs dans les actions ordinaires et les billets de Valeant Pharmaceuticals International Inc., maintenant connue sous le nom de Bausch Health Companies Inc. (« **Valeant** »).

Il y a maintenant une proposition de règlement avec Valeant (le « **règlement** »). Le règlement est un compromis de réclamations contestées, sans aucune admission de responsabilité de Valeant ou de tout autre défendeur à l'action collective.

Le règlement peut avoir une incidence sur les droits de ceux qui ont acquis les actions ordinaires ou les billets de Valeant entre le 27 février 2012 et le 12 novembre 2015.

Une demande d'approbation du règlement a été fixée pour le 16 novembre 2020. Cet avis fournit plus d'informations sur le procès, vos droits et comment les exercer. D'autres documents connexes sont disponibles en ligne à <https://www.siskinds.com/class-action/valeant> et <http://faguyco.com/portfolio/valeant-class-action/>.

**HISTORIQUE DE L'ACTION COLLECTIVE**

Plusieurs actions collectives ont été intentées à travers le Canada au nom d'investisseurs des actions ordinaires et des billets de Valeant. Une liste de ces actions collectives figure à l'**annexe « A »**.

Le 29 août 2017, l'honorable juge Chantal Chatelain de la Cour supérieure du Québec (la « **Cour** ») a autorisé l'action Catucci à se poursuivre dans le district de Montréal en tant qu'action collective et conformément à la législation applicable en matière de valeurs mobilières. La Cour a nommé M. Celso Catucci et Mme Nicole Aubin comme représentants des demandeurs pour les sous-groupes, définis comme suit :

- (i) Sous-groupe du marché primaire : Toutes les personnes et entités, à l'exception des personnes exclues, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur domicile, qui, au cours de la période du 28 février 2013 au 26 octobre 2015, ont acquis des Titres de Valeant dans le cadre d'un Placement et qui détenaient tout ou partie de ces Titres à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 26 octobre 2015, à l'exclusion de toute réclamation concernant les Titres de Valeant acquis aux États-Unis (mais sans exclure toute réclamation relative aux billets de premier rang à 4,5 % de Valeant échéant en 2023 offerts en mars 2015); et
- (ii) Sous-groupe du marché secondaire : Toutes les personnes et entités, à l'exception des personnes exclues, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur domicile, qui, au cours de la période du 28 février 2013 au 26 octobre 2015, ont acquis des Titres de Valeant sur le marché secondaire et qui détenaient tout ou partie de ces Titres à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 26 octobre 2015, à l'exclusion de toute réclamation concernant les Titres de Valeant acquis aux États-Unis.

(collectivement « **Groupe initial** » ou « **membres du groupe initial** »)

Sont exclus du Groupe initial les défendeurs, les membres de la famille immédiate des défendeurs individuels, et les administrateurs, dirigeants, filiales et sociétés affiliées de Valeant et de ses filiales (les « **personnes exclues** ») ainsi que toute personne qui a valablement choisi de se retirer de l'action Catucci avant la période d'exclusion terminée le 19 juin 2018.

Le 12 novembre 2019, l'honorable juge Peter Kalichman de la Cour supérieure du Québec a approuvé le règlement de l'action Catucci contre le défendeur PricewaterhouseCoopers LLP (« **PwC** »). La Cour a autorisé le groupe supplémentaire suivant (« **groupe supplémentaire** » ou « **membre du groupe supplémentaire** ») :

Toutes les personnes et entités, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur domicile, qui, au cours des périodes du 27 février 2012 au 27 février 2013 et du 27 octobre 2015 au 12 novembre 2015, ont acquis des Titres de Valeant sur le marché secondaire, à l'exclusion (a) de toute réclamation concernant les Titres de Valeant acquis aux États-Unis ; et (b) des personnes exclues.

Sont exclues du Groupe supplémentaire toutes les personnes qui ont valablement choisi de se retirer de l'Action Catucci avant la période d'exclusion du Groupe supplémentaire terminée le 14 novembre 2019.

De concert avec l'approbation du règlement avec PwC, la Cour a également approuvé un plan de répartition pour la distribution du produit du règlement PwC. Une copie du plan de répartition de PwC est disponible ici.

À la suite du règlement avec PwC, chacune des actions énumérées à l'annexe « A » (à l'exception de l'action Catucci) a été abandonnée contre les autres défendeurs.

## LE RÈGLEMENT PROPOSÉ

Les demandeurs dans l'action Catucci ont conclu un règlement avec Valeant au nom de tous les défendeurs restants (« **l'entente de règlement** ») qui est maintenant soumis à l'approbation de la Cour. L'entente de règlement prévoit, entre autres, le paiement par Valeant de 94 millions de dollars canadiens (le « **Fonds de règlement** ») au profit des membres : 1) du Groupe initial et 2) du Groupe supplémentaire (ensemble, le « **Groupe de règlement** ») :

- (i) Sous-groupe du marché primaire : Toutes les personnes et entités, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur domicile, qui, au cours de la période du 28 février 2013 au 12 novembre 2015, ont acquis des Titres de Valeant dans le cadre d'un Placement, et qui détenaient tout ou partie de ces Titres à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015, à l'exclusion de toute réclamation concernant les Titres de Valeant acquis aux États-Unis (mais sans exclure toute réclamation relative aux billets de premier rang à 4,5 % de Valeant échéant en 2023 offerts en mars 2015); et
- (ii) Sous-groupe du marché secondaire : Toutes les personnes et entités, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur domicile, qui, au cours de la période du 27 février 2012 au 12 novembre 2015, ont acquis des Titres de Valeant sur le marché secondaire et détenaient tout ou partie de ces Titres à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015, à l'exclusion de toute réclamation concernant les Titres de Valeant acquis aux États-Unis.

L'entente de règlement prévoit également le paiement de 3 millions de dollars canadiens supplémentaires pour financer les débours associés au litige, la distribution des avis pertinents et l'administration du règlement. Vous êtes membre du Groupe de règlement si vous répondez aux critères décrits ci-dessus et si n'avez pas précédemment choisi de vous exclure de l'action Catucci.

Pour avoir effet, l'entente de règlement doit être approuvée par la Cour.

## AUDIENCE POUR APPROBATION DU RÈGLEMENT

Il y aura une audience devant la Cour supérieure du Québec (l'« **audience d'approbation** ») au cours de laquelle les avocats du groupe demanderont l'approbation de la Cour concernant l'entente de règlement et les honoraires des avocats du groupe de trente pourcent (30%) du montant de règlement, et frais d'administration, et débours liés au litige, plus les taxes, le remboursement des débours aux avocats du groupe, des redevances payables au Fonds d'aide aux actions collectives et un plan de répartition pour distribuer le Fonds de règlement au Groupe de règlement.

L'audience d'approbation du règlement aura lieu le 16 novembre 2020 à 9 h30 et se déroulera par téléconférence. Si les membres du groupe souhaitent participer à l'audience d'approbation, ils peuvent consulter le sites Web des avocats du groupe pour obtenir les informations de connexion 48 heures avant l'audience d'approbation.

Une copie du plan de répartition proposé est disponible sur les sites Web énumérés ci-dessous.

Pour vous opposer à l'entente de règlement, au paiement des honoraires et des débours des avocats du groupe, aux redevances ou au plan de répartition, ou à la distribution de tout solde restant, vous devez le faire en exposant votre opposition par écrit à Siskinds LLP, timbrée ou reçue avant le 9 novembre 2020. L'adresse est fournie ci-dessous.

Les membres du groupe de règlement seront liés par les termes de l'entente de règlement si elle est approuvée par le tribunal.

## SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU RÈGLEMENT

Tous les membres du groupe de règlement seront liés par le règlement et auront le droit de déposer une demande d'indemnisation calculée conformément au plan de répartition approuvé par le tribunal. Un autre avis contenant les instructions pour déposer les demandes d'indemnisation sera distribué si le règlement est approuvé par le tribunal.

## INFORMATION ADDITIONNELLE

Cet avis a été approuvé par la Cour Supérieure du Québec. Le greffe de la Cour ne peut répondre aux questions sur les informations contenues dans cet avis. Les ordonnances de la Cour, et autres informations en français et anglais sont disponibles sur les site-web des avocats du groupe :

<http://www.siskinds.com/valeant/> et

<http://www.faguyco.com/class-actions/>

Toute question relative à l'action collective Canadienne Valeant peut être dirigée aux avocats du groupe:

### English:

Siskinds LLP  
Suite 302, 100 Lombard Street  
Toronto, ON, Canada M5C 1M3  
Tel: +1.800.461.6166  
Tel: +519.660.7872 (en dehors de l'Amérique du Nord)  
Courriel: michael.robb@siskinds.com

### En français:

Faguy & Co.  
329 de la Commune St. O. suite 200  
Montréal, QC, Canada H2Y 2E1  
Tel: +1.514.285.8100 poste 225  
Courriel: classactions@faguyco.com

Cet avis a été approuvé par la Cour Supérieure du Québec.

## APPENDICE A

### LISTE DES ACTIONS COLLECTIVES CANADIENNES CONTRE VALEANT

Les actions collectives suivantes, au nom des investisseurs des actions ordinaires et des billets de Valeant, ont été intentées à travers le Canada:

- (1) *Catucci and Aubin c. Valeant International Pharmaceuticals Inc., et al* (No. Dossier: 500-06-00783-163), intentée à la Cour Supérieure du Québec ("**action Catucci**");
- (2) *Joyce Kowalyszyn, Robert Morton, SEB Investment Management AB, et SEB Asset Management S.A. c. Valeant Pharmaceuticals International, Inc. et al.* (No. Dossier CV-15-541082-00CP), intentée à la Cour supérieure de justice de l'Ontario ("**action Kowalyszyn**");
- (3) *Lorraine O'Brien c. Valeant Pharmaceuticals International Inc. et al.* (No. Dossier CV-15-543678-00CP), intentée à la Cour supérieure de justice de l'Ontario (the "**action O'Brien**");
- (4) *Joyce Kowalyszyn, Robert Morton, SEB Investment Management AB, et SEB Asset Management S.A. and Lorraine O'Brien c. Valeant Pharmaceuticals International, Inc. et al.*, qui réunit les actions (1) and (2) décrites ci-dessus ("**actions réunies de l'Ontario**");
- (5) *Misuzu Sukenagac. Valeant Pharmaceuticals International, Inc. et al* (No. Dossier CV-15-540567-00CP), intentée à la Cour supérieure de justice de l'Ontario ("**action Sukenaga**");
- (6) *Randy Okeleyc. Valeant Pharmaceuticals International, Inc. et al* (No. Dossier S-159991), intentée à la Cour suprême de la Colombie-Britannique ("**action Okeley**");
- (7) *Mirza Alladinac. Valeant Pharmaceuticals International, Inc. et al* (No. Dossier S-159486), intentée à la Cour suprême de la Colombie-Britannique ("**action Alladina**"); et
- (8) *Rousseau-Godbout c. Valeant Pharmaceuticals International Inc. et al* (No. Dossier 500-06-000770-152), intentée à la Cour Supérieure de Québec ("**action Rousseau**").

## APPENDICE B

### LES SÛRETÉS VALEANT INCLUSES DANS LE RÈGLEMENT

Période de l'action collective signifie le 27 février 2012 au 12 novembre 2015.

#### 1. Actions ordinaires de Valeant :

Marché primaire : Vous êtes un membre du groupe visé par le règlement si, au cours de la période du 28 février 2013 au 12 novembre 2015, vous avez acquis les actions ordinaires de Valeant conformément à l'une des notes d'offre ou prospectus de Valeant suivants, vous avez acquis ces actions ordinaires à l'extérieur des États-Unis, et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces actions ordinaires à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015 :

- a) Circulaire d'offre datée du 27 juin 2013 ;
- b) Circulaire d'offre datée du 15 novembre 2013 ; mémorandum d'offre datée du 15 janvier 2015 ;
- c) Mémorandum d'offre datée du 13 mars 2015 ;
- d) Prospectus de base simplifié daté et déposé sur SEDAR le 14 juin 2013 ;
- e) Supplément de prospectus daté et déposé sur SEDAR le 18 juin 2013 ;
- f) Prospectus daté du 10 juin 2013, déposé sur EDGAR le 19 juin 2013 ;
- g) Supplément de prospectus daté du 18 juin 2013, déposé sur EDGAR le 19 juin 2013 ;
- h) Prospectus daté du 10 juin 2013, déposé sur EDGAR le 18 mars 2015 ; et
- i) Supplément de prospectus daté du 17 mars 2015, déposé sur EDGAR le 18 mars 2015.

Marché secondaire : Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis des actions ordinaires de Valeant sur une plateforme de négociation de titres du marché secondaire telle que la Bourse de Toronto, autre que les plateformes de négociation de titres du marché secondaire des États-Unis telles que la Bourse de New York, vous avez acquis ces actions ordinaires pendant la Période de l'action collective, et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces actions ordinaires à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

#### 2. Billets de premier rang Valeant 6,75% échéant en 2018 :

Marché primaire : Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément à la circulaire d'offre de Valeant datée du 27 juin 2013 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

Marché secondaire : Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la période de l'action collective et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

Veillez noter que dans une série d'opérations effectuées en mars et août 2017, Valeant a racheté tous les billets de premier rang à 6,75% en circulation échéant en 2018. Vous êtes néanmoins membre du groupe de règlement si vous répondez à la description ci-dessus.

#### 3. Billets de premier rang Valeant 7,50% échéant en 2021

Marché primaire : Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément à la circulaire d'offre de Valeant datée du 27 juin 2013 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

Marché secondaire : Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez

acquis ces billets pendant la période de l'action collective et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

#### **4. Billets de premier rang Valeant 5,625% échéant en 2021 :**

Marché primaire : Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément à la circulaire d'offre de Valeant datée du 15 novembre 2013 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et 12 novembre 2015.

Marché secondaire : Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la période de l'action collective et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

#### **5. Billets de premier rang non garantis Valeant 5,50% échéant en 2023 :**

Marché primaire : Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément au mémorandum d'offre de Valeant daté du 15 janvier 2015 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu tout ou partie de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et 12 novembre 2015.

Marché secondaire : Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la période de l'action collective et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

#### **6. Billets non garantis de premier rang Valeant à 5,375% échéant en 2020 :**

Marché primaire : Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément au mémorandum d'offre de Valeant daté du 13 mars 2015 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et 12 novembre 2015.

Marché secondaire : Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la période de l'action collective et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

#### **7. Billets non garantis de premier rang Valeant à 5,875% échéant en 2023 :**

Marché primaire : Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément au mémorandum d'offre de Valeant daté du 13 mars 2015 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et 12 novembre 2015.

Marché secondaire : Vous êtes un membre du Groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la Période de l'action collective et vous avez détenu tout ou partie de ces billets à un moment donné entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

#### **8. Valeant 4,50% billets non garantis de premier rang échéant en 2023 :**

Marché primaire : Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément au mémorandum d'offre de Valeant daté du 13 mars 2015 et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à un moment quelconque entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

Marché secondaire : Vous êtes un membre du Groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la Période de l'action collective et vous avez détenu tout ou partie de ces billets à un moment donné entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

**9. Billets non garantis de premier rang Valeant à 6,125% échéant en 2025 :**

Marché primaire : Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément au mémorandum d'offre de Valeant daté du 13 mars 2015 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et 12 novembre 2015.

Marché secondaire : Vous êtes un membre du Groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la Période de l'action collective et vous avez détenu tout ou partie de ces billets à un moment donné entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.